



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ravalement

Question écrite n° 86199

Texte de la question

M. Bernard Gérard appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur la difficulté de certains propriétaires privés à faire exécuter de minimes réparations de toiture en raison d'une réglementation de la Société EDF. En effet, celle-ci leur impose la prise en charge du gainage des fils électriques passant devant leur façade. La somme réclamée est souvent exorbitante par rapport au coût des travaux à réaliser et certains ne se trouvent plus en mesure d'assurer l'entretien de leur patrimoine. Il lui demande si EDF est en droit d'imposer une telle contrainte dans la mesure où la distribution d'électricité répond à un intérêt général et ne constitue en aucune manière un avantage particulier.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Gérard](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86199

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 2010, page 8670

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)